

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2009

Convocations du 8 SEPTEMBRE 2009.

Secrétaire : Mr Alexandre ROMAIN

Présents : tous les conseillers, sauf Mrs Laurent MYOTTE, excusé, Florian GAIFFE.

AFFICHE le 21 septembre 2009.

ELECTION DELEGUES TITULAIRES.

* Election délégué à la Communauté de Communes (remplacement Brigitte)
Mr Sylvain MARMONIER candidat.

8 votants 8 présents 8 voix pour Sylvain Marmonier

* Election délégué à l'ECOLE INTERCOMMUNALE. (remplacement Brigitte)
Mme Colette CUENOT candidate

8 votants 8 présents 8 voix pour Colette Cuenot

DEMANDES D'ACHAT de TERRAIN D'AISANCE.

- ★ **Mr DUPIN** : Accepté au prix de 8 €/M², frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acheteur.
- ★ **Mr BOLLE-REDDAT** : Accepté aux mêmes conditions que ci dessus.
- ★ **Mr CABUS** : Accepté aux mêmes conditions que ci dessus.
- ★ **Mr DUPRAT** : Avec les conseils de la DDEA et du géomètre, le conseil refuse de morceler une future parcelle à bâtir pour attribuer du terrain d'aisance supplémentaire.

ACHAT DE TERRAIN A Mr MYOTTE Laurent.

Terrain sur le lotissement des Avelines, avant la fin de la prescription étant devenue caduque, le conseil accepte de l'acheter dans un an.

ACCORDER UN DROIT DE PLACE POUR LES COMMERCANTS FAISANT DE LA VENTE AU DEBALLAGE.

Accorder un droit de place au tarif de 20 EUR pour les commerçants faisant de la vente au déballage de manière temporaire sur le domaine public de la commune.

AUTORISATION DE COUPE EN FORET POUR LA LIGNE ELECTRIQUE.

Autoriser l'entreprise RAMBAUD chargée par RTE de procéder aux travaux de déboisement de la ligne électrique sur la parcelle n° 1000, sous l'emprise de la ligne électrique sur la parcelle n° 1000, indemnité totale estimée par ONF de 293 EUR à la charge de la commune.

DELIBERATION POUR LA VENTE AU DEBALLAGE.

Mr Myotte s'engageant à acheter le terrain dans l'année, et la précédente délibération n'étant pas revenue, le conseil reprend une délibération valable un an.

DELIBERATION POUR FIXER LE TARIF DE LA VENTE AU DEBALLAGE.

Le conseil municipal fixe un droit de 20 EUR pour les commerçants faisant de la vente au déballage, de manière temporaire sur le domaine public de la commune.

DELIBERATION D'AUTORISATION DE COUPE EN FORET POUR LA LIGNE ELECTRIQUE.

Le conseil, avec l'avis de l'ONF, autorise l'entreprise RAMBAUD à procéder aux travaux de déboisement de la ligne électrique sur la parcelle n° 1000, sous l'emprise de la ligne électrique sur la parcelle n° 1000, indemnité totale estimée par ONF de 293 EUR à la charge de la commune. En contre partie, RTE versera une somme de 293 EUR à la commune.

PARCELLE 11 du Lotissement Les Avelines 2.

Concernant la parcelle 11 des Avelines, Mr Josselin et Mlle MOTA se sont désistés. Le conseil réattribue cette parcelle à Mr PICHOT Arnaud et Mlle GUINCHARD Juliette.

CHEMINS RURAUX.

Les travaux ne peuvent débuter car le dossier est en attente de réponses pour les subventions.

Travaux prévus pour l'employé de commune cet automne.

- réfection de l'abri bus
- taillage des arbres
- Nettoyage des piliers en pierre devant le cimetière et repeindre la grille d'entrée
- Nettoyage du poste de relevage en bas du village avant l'hiver

◆◆ Infos pratiques ◆◆

• **Bibliothèque**

Jours d'ouverture de la bibliothèque :

Horaire : 9 h 00 ~ 12 h 00

Lieu : salle des fêtes de La Chenalotte

Samedi 10 octobre 2009

Samedi 7 novembre 2009

Samedi 5 décembre 2009

Samedi 9 janvier 2010

Samedi 30 janvier 2010

Samedi 27 février 2010

Samedi 20 mars 2010

Samedi 24 avril 2010

Samedi 22 mai 2010

Samedi 12 juin 2010

- La révision des listes électorales a débuté le 1^{er} septembre. Si vous désirez vous inscrire sur la liste électorale de la commune, il convient de demander un formulaire en mairie, et de présenter votre carte d'identité, ainsi qu'un justificatif de domicile.
- Les jeunes (filles et garçons) doivent se faire recenser en mairie dès leur 16^e anniversaire.
- A partir du 1^{er} septembre 2009, le Conseil Général du Doubs met en place un nouveau plan départemental de transport de voyageurs avec pour objectif d'assurer un maillage plus pertinent du territoire. Les itinéraires des lignes, leur cadencement, les horaires des trajets et les tarifs ont donc été étudiés en fonction de la fréquentation des lignes et donc des besoins de déplacement identifiés.
Le détail de ces trajets est disponible en mairie (Ligne B : Pontarlier-Montbéliard, Montbéliard-Pontarlier).

